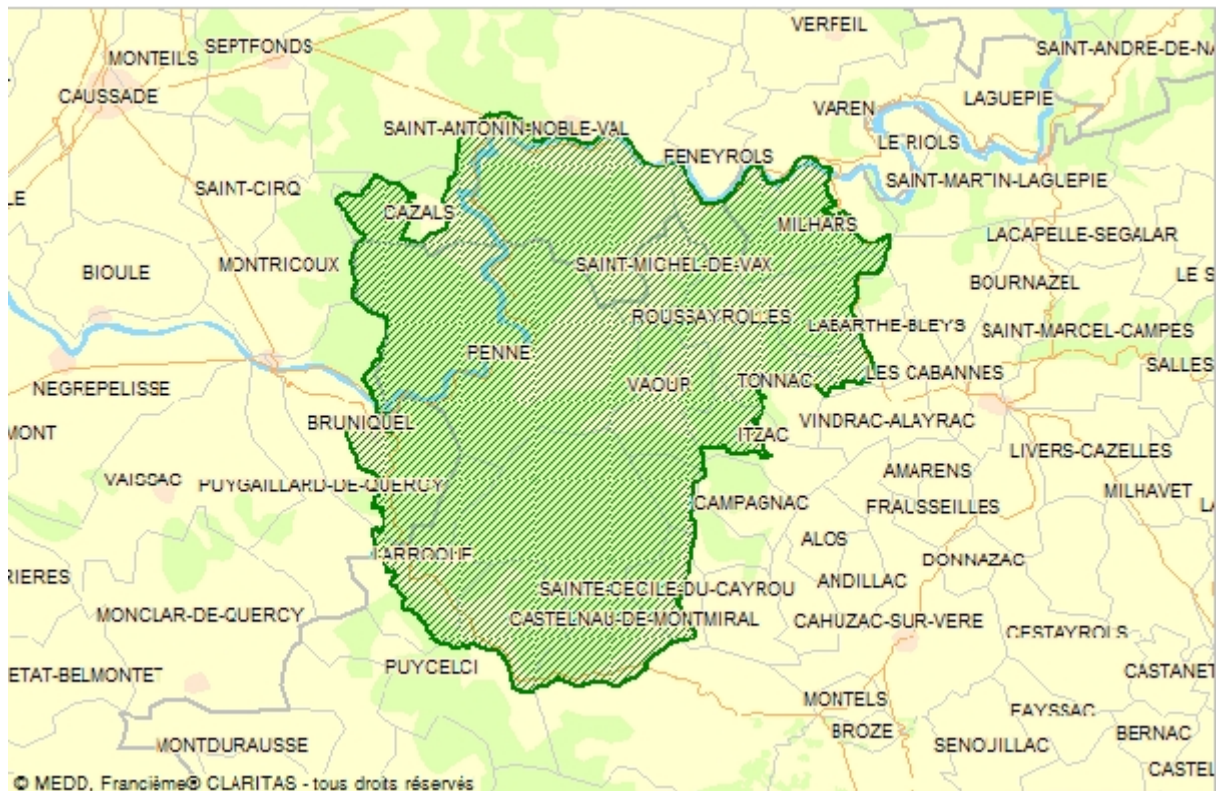


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
FR7312011
ZPS Forêt de la Grésigne et environs

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

**Site FR7312011**

ZPS (date d'arrêté) : 06/04/2006

Département : 81 Tarn

Surface du site: 27701 ha

Opérateur/animateur du site : LPO du Tarn et Chambre d'Agriculture du Tarn

Description du site

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 ZPS Forêt de la Grésigne et environs (FR 7312011) a été réalisé par la Chambre d'Agriculture, opérateur local et coanimé par la LPO Tarn. Le DOCOB a été validé par le comité de pilotage présidé par Mme MILLIERES, directrice de la DDT, le 16 septembre 2010.

Le site Natura 2000 ZPS Forêt de la Grésigne et environs est situé à cheval sur les départements du Tarn (78%) et du Tarn et Garonne (22%).

Sa surface est de 27 701 ha, répartie sur 19 communes :

Communes du Tarn	4 communes entières et 11 communes en partie	Penne, Roussayrolles, Saint Michel de Vax, Vaour Pour partie : Castelnau de Montmiral, Itzac, Labarthe Bleys, Larroque, Marnaves, Milhars, Montrosier, Puycelsi, Saint-Beauzile, Sainte Cécile du Cayrou, Tonnac
Communes du Tarn et Garonne	4 communes en partie	Bruniquel, Cazals, Féneyrols, Saint Antonin Noble Val

Il est important de souligner la superposition des zonages Natura 2000 : la ZPS inclut 2 sites Natura 2000 en animation. La ZSC Gorges de l'Aveyron est animée par le Pays Midi Quercy et le préfet coordonnateur est le Préfet du Tarn et Garonne, la ZSC Forêt de Grésigne est animée par l'ONF sous la maîtrise d'ouvrage de la préfecture du Tarn.

Le site a été désigné en ZPS sur la base de la présence de 15 espèces dont 12 sont inscrites en annexe I de la Directive " Oiseaux " (tableaux ci-dessous).

Liste des espèces d'oiseaux visée en Annexe I de la Directive " Oiseaux " 79/409/CEE et figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement.

Code Natura 2000	Nom français	Nom scientifique
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A092	Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement.

Code Natura 2000	Nom français	Nom scientifique
A214	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>
A228	Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
A304	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>

Les quinze espèces retenues peuvent être réparties en six catégories en fonction des habitats qu'elles utilisent pour leur nidification et leur alimentation :

- 3 espèces strictement liées aux milieux rupestres : le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe et le Martinet à ventre blanc,
- 3 espèces strictement liées aux milieux ouverts : l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et le Petit-duc scops,
- 2 espèces de rapaces liées aux espaces ouverts pour leur alimentation et nichant en milieu bocager ou forestier : le Milan noir et le Milan royal,
- 3 espèces liées aux milieux semi-ouverts : le Busard Saint-Martin, l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette passerinette,
- 3 espèces de rapaces strictement liées au milieu forestier pour leur nidification mais dépendant des espaces ouverts pour leur alimentation : l'Aigle botté, la Bondrée apivore et le Circaète Jean-le-Blanc,
- 1 espèce strictement forestière et arboricole : le Pic mar.

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Type	Menaces principales
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A338	Petite avifaune des milieux ouverts	- déprise agricole: fermeture des milieux - destruction de haies - produits phytosanitaires
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A103	Oiseau rupestre	- dérangements en période de nidification (escalade et spéléologie)
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	A215	Oiseau rupestre	
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	A080	Rapace forestier	- destruction de sites de nidification et/ou dérangements en période de nidification lors des travaux forestiers /activités de loisirs - déprise agricole : fermeture du milieu et disparition de terrains de chasse
Aigle botté (<i>Hieraetus pennatus</i>)	A092	Rapace forestier	
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	A072	Rapace forestier	
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	A246	Petite avifaune des milieux ouverts	- déprise agricole: fermeture des milieux - destruction de haies - produits phytosanitaires
Petit duc scops		Petite avifaune des milieux ouverts	
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	A082	Avifaune des landes et milieux semi ouverts	- déprise agricole - défrichage et enrésinement
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	A238	Autre espèce forestière	- destruction de sites de nidification et d'alimentation (exploitation des vieilles parcelles de feuillus)
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	Rapace forestier	- destruction de sites de nidification et/ou dérangements en période de nidification lors des travaux forestiers /activités de loisirs - déprise agricole : fermeture du milieu et disparition de terrains de chasse
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	A074	Rapace forestier	
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	A224	Avifaune des landes et milieux semi ouverts	- déprise agricole - défrichage et enrésinement

Principaux objectifs du site

espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Toutes sauf Pic mar, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Martinet à ventre blanc	Maintenir les espaces agropastoraux entretenus par une activité agricole peu intensive, en particulier par le pâturage, et assurant des fonctions vitales pour la plupart des espèces patrimoniales	- Favoriser la contractualisation MAEC (diagnostics écopastoraux, contractualisation, suivi) - Communication
Circaète Jean le blanc, Aigle botté, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Pic mar	Prendre en compte la conservation des rapaces forestiers et du Pic mar dans la gestion sylvicole	- Diagnostics forestiers, contrats forestiers
Busard saint martin	Conserver et restaurer les rares landes sur sols acides, notamment dans la région de Vaour et de Tonnac	- Recensement cartographique
Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Petit-duc scops	Conserver les éléments fixes du paysage (haies, talus, mares, bosquets...)	- Favoriser la contractualisation MAEC (diagnostics écopastoraux, contractualisation, suivi) - Enquête participative distribution du Petit-duc
Espèces forestières : Circaète Jean le blanc, Aigle botté, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Pic mar Espèces rupestres : Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Martinet à ventre blanc	Intégrer les enjeux de conservation de l'avifaune dans le développement du tourisme et dans la pratique des activités de pleine nature (milieux forestiers, falaises)	- Sensibiliser les pratiquants des espaces rupestres (charte, signalétiques, dépliants)
Toutes les espèces, principalement les rapaces	Prendre en compte les enjeux de l'avifaune dans les projets d'aménagements, les infrastructures existantes et en projet (ligne	- Etude préalable à la mise en oeuvre d'un programme d'actions de neutralisation des lignes électriques

	EDF, carrières...)	HTA
--	--------------------	-----

Pour en savoir plus :

Contacts:

Chambre d'agriculture du Tarn

Claire HERMET - 05 63 48 83 83 - c.hermet@tarn.chambagri.fr
96 rue des Agriculteurs BP 89 - 81003 ALBI Cedex

LPO Tarn

Christophe MAUREL - 05 63 73 08 38 - c.maurel@sfr.fr
Place de la mairie - 81 290 LABRUGUIERE

Sources d'information :

Site du MTES: www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDT :

Site de l'opérateur : <http://www.tarn.chambre-agriculture.fr/>, <http://tarn.lpo.fr/>